

Le CHSCT-R1 de la DGA s'est réuni le jeudi 6 avril sous la présidence de M.Laurenou (DGA/DRH). En préalable aux travaux la CGT a lu la déclaration liminaire ci-dessous :

« Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Avant de dérouler l'ordre du jour, nous souhaitons rappeler divers points :

- ✚ Suite à la parution du décret N°2017 – 435 du 28 mars 2017, relatif à la cessation anticipée d'activité des agents de la fonction publique reconnus atteints d'une maladie professionnelle provoquée par l'amiante, la CGT voudrait connaître la déclinaison qui en sera faite au sein de la Dga ainsi que la date d'effet. La CGT réitère aussi l'extension du décret amiante au-delà des installations issues de l'industrie navale et tout particulièrement pour le site de DGA-Ep.
- ✚ Concernant l'accord-cadre sur le télétravail, la CGT revendique que les CHSCT locaux soient toujours associés à la réflexion/décision pour la mise en place de nouveau télétravailleur même si les nouveaux décrets, de 2016, ne le stipulent pas.
- ✚ Pour la proposition de « charte sur le droit à la déconnexion », la CGT reconnaît la qualité du document fourni aux organisations syndicales. Il faudra toutefois incorporer dès le préambule ou dans les objectifs de celle-ci la « nocivité/dangerosité » d'une mauvaise utilisation des TIC (technologie de l'information et de la communication) afin de bien faire peser le sens de cette charte. Nous reviendrons aussi sur d'autres éléments durant les débats.
- ✚ Suite à une requête de la CGT, le Délégué a demandé à l'inspection de la DGA de visiter différents sites afin de s'assurer du maintien de la sécurité des biens et des personnes durant les essais. Au-delà de l'émoi que cette visite suscite auprès des directeurs d'établissement, la CGT veut être destinataire du rapport final de l'inspection.
- ✚ En restant sur la notion de sécurité et en corolaire avec le bilan sur la formation des PSC1, qu'en est-il de la réécriture des multiples instructions locales de sécurité/prévention, peut-être nationale, suite au remplacement des SST par des PSC1. Le temps nécessaire et les objectifs ont-ils été donnés en ce sens pour la réécriture des différentes instructions.
- ✚ Concernant la rédaction des DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) dans les différents établissements de la Dga, la CGT note une certaine hétérogénéité de « maturation ». Ne serait-il envisageable d'aider à la rédaction d'un canevas commun



www.fnte.cgt.fr

CHSCT – DGA





pour les établissements ? Qu'en est-il des ressources allouées au métier de la prévention ? Tous les postes sont-ils pourvus ?

✚ Pour la vie des établissements, nous réitérons la demande des agents de DGA-Tn Brest d'être pris en considération dans la vie de DGA-Tn. Ce n'est pas la première fois que la CGT vous interpelle sur le « mal vivre » des Brestois. Face à ces sentiments d'isolement et d'abandon des agents, l'administration doit, dans les plus brefs délais, apporter des mesures d'amélioration, pérennes, pour le quotidien des salariés Brestois.

✚ Un point aussi plus large sur les ravages faits par les restructurations et surtout sur les filières RH dont certaines des conséquences sont le manque de disponibilité, de proximité et d'historique des situations et des savoirs. Cela impacte directement la vie des agents. Les engagements des DRH non respectés sont très dommageables, même si nous pouvons admettre que sur certains cas, et au regard de la complexité des textes, l'erreur est humaine.

✚ Deux autres points, peut-être un peu en dehors des prérogatives du CHSCT : 1) - Sur la « disparition des commissions de plan de formation annuelle ». Pas de transfert Dga de cette commission sur les CT-BdD dans lesquels les organisations syndicales ont leur mot à dire. Bref, la CGT revendique la mise en place de ces commissions, même en local Dga mais forcément avec les syndicats au regard de l'égalité des droits avec les autres salariés du Mindef. 2) – Le montant des loyers qui sont pratiqués par la SNI rend **TOTALEMENT INACCESSIBLE** l'accès à un logement du Mindef par des agents du Mindef suite à des ruptures de vie conjugale. Nous sommes face à des situations **ANXIOGENES** qui vont avoir des répercussions sur la vie des salariés au sein des établissements de la Dga. Donc, la CGT revendique l'accès au logement social aux salariés en nécessité et de facto, **l'ALIGNEMENT DES LOYERS AU REGARD DES SALAIRES DES AGENTS**.

La CGT vous remercie de votre attention.

Arcueil le 06/04/2017 »

Après lecture de déclarations liminaires, le président du CHSCT-R1 a apporté les réponses suivantes :

- **DECRET AMIANTE ASCAA** : Concernant le nouveau décret qui modifie les possibilités de « *cessation anticipée d'activité* » et plus particulièrement en avançant l'âge de départ à 50 ans, la Dga nous informe que les déclinaisons, du décret, au sein du ministère de la défense sont du ressort de la DRH-MD et à ce sujet, elle a été saisie du dossier. La CGT interpellera le ministère à ce sujet.
- **INSTRUCTION-DGA TELETRAVAIL** : Pour l'accord-cadre sur le télétravail, et plus particulièrement sur l'instruction relative à l'application au sein de la Dga, la CGT a obtenu que les CHSCT-Locaux soient toujours dans la boucle de décision/information ainsi que les services sociaux (ce que le décret fonction publique et l'arrêté du ministère de la défense ne prévoient pas). Pour les services sociaux, une attention particulière sera portée sur le temps de réponse après présentation des dossiers. Le projet d'instruction n'a pas encore été fourni aux organisations syndicales ce qui a rendu les débats difficiles.

Toutefois le projet reprend dans les grands points le document rédigé pour l'application expérimental du télétravail à la Dga en 2010. Des points à éclaircir sur le parcours de validation, ainsi que sur la « *qualification* » électrique des futurs locaux privés des télétravailleurs. Une prochaine réunion « *conclusive* » sur le contenu de l'instruction est programmée pour juin 2017 à laquelle la CGT participera. La phase d'expérimentation étant achevée, le recensement et la gestion des dossiers de demande de télétravail seront gérés en local par les CPP-RH. Il y a actuellement 31 télétravailleurs à la Dga et 3 dossiers en instruction pour 2017. En application des textes réglementaires, un bilan annuel sur le télétravail sera fait au CHSCT-R1 de la Dga.

- **ENQUETE INSPECTION DGA** : Sur l'enquête de sécurité faite par l'inspection de la Dga, le président du CHSCT nous indique qu'elle se fait sous l'autorité du Délégué et à ce titre il est le seul destinataire du rapport d'enquête. La CGT ne manquera pas, en temps utile, de rappeler au Délégué qu'elle est à l'initiative de cette enquête, et de facto elle doit être aussi destinataire du rapport final.
- **FORMATION SECOURISME PSC1** : Pour les nouvelles formations PSC1, qui remplacent les anciennes formations SST, la DGA/DRH va « *re-questionner* » les centres de la Dga afin d'obtenir dans les plus brefs délais des indicateurs qualitatifs sur ces nouvelles formations. Après un tour de table des représentants syndicaux, il apparaît de très grandes disparités sur les « *additifs* » aux formations PSC1 dans les établissements de la Dga. La CGT prend acte de la qualité des formations « *additives* » dispensées dans certains sites, toutefois nous sommes face à une situation de « *non égalité de droit à la formation de sécurité* » qui pose question et qui devra trouver une issue, nécessairement, positive. Concernant la question de la CGT sur la réécriture des documents de sécurité suite au changement des SST en PSC1, le président du CHSCT va relancer les établissements en ce sens.
- **DGA-Tn** : Pour le « *mal-vivre* » des agents de DGA-Tn, le président nous indique qu'une réunion s'est déroulée avec le directeur le 5 avril et que le dossier est en instruction.
- **DUERP** : Pour la rédaction des DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels), nous sommes surtout face à un problème de ressource informatique. Il existe « *un canevas général* » que chaque établissement a la possibilité de modifier en fonction de ses spécificités. La CGT demande un plus grand soutien informatique de la part de la Dga. Le président promet d'aborder le sujet avec le CTSI.
- **LOYERS DES LOGEMENTS SNI** : Le président du CHSCT a pris acte de notre requête suite aux difficultés rencontrées par certains agents face au niveau trop élevé des loyers du parc immobilier de la SNI. Les dossiers seront transmis à DGA/DRH pour traitement.
- **FORMATION PROFESSIONNELLE** : Concernant les « *commissions de formation* », là ça bloque un peu...Le président a pris, aussi, acte de notre requête mais sans y apporter une réponse positive. Question à reposer au prochain CTR-DGA.
- **POLITIQUE DE PREVENTION** : Pour la politique de prévention de la Dga, le document est à la signature du Délégué. Pour rappel, ce document avait été dans un premier temps rejeté par la DRH-MD suite à des divergences d'interprétations entre directeur de site, directeur d'emprise...





- **BILAN SST 2016** : Sur le bilan SST 2016, il y a globalement une amélioration des différents indicateurs. 81% des sites ont répondu aux sollicitations ce qui couvre 95% des personnels de la Dga. Il y a, là, très sûrement le résultat des différents audits et inspections au sein des établissements qui ont permis cette évolution sur l'actualisation des DUERP et différents documents de sécurité. La CGT se satisfait de cette amélioration sans pour autant négliger les problèmes locaux.
- **POLITIQUE DU HANDICAP** : La présentation est reportée au prochain CHSCT-DGA prévu le 21 septembre 2017.
- **GESTION DES DTA** : Pour rappel, la Dga a transféré la responsabilité du traitement des bâtiments/installations amiantés au SID. Sur les 15 contrats de transfert, 12 sont effectifs. Pour les 3 restants, les situations sont les suivantes : DGA-Ep reste sous l'unique responsabilité de la Dga et il n'y a pas de transfert vers le SID. Pour DGA-Em Gironde le transfert est prévu pour la fin de l'année 2017. Pour DGA-Em Landes, le transfert se fera après la réécriture du DTA (**D**ocument **T**echnique **A**miante). Sur le plan général de l'action du SID, il est à noter un manque de mise à jour des DTA locaux. Suite à une réunion nationale, la DCSID a pris l'engagement de solutionner l'ensemble des problèmes d'ici à la fin 2017. Pour la CGT, cela nous semble court et présomptueux considérant les manques d'effectifs. La consultation locale des DTA doit se faire par l'intermédiaire des chargés de prévention locaux.
- **DROIT A LA DECONNEXION** : Une présentation a été faite du projet de document sur « *L'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication et leur impact sur l'organisation du travail* ». Pour la CGT nous résumerons ce titre de document à « **DROIT A LA DECONNEXION** » qui résume assez bien l'intention de ce document. Après 3 réunions de travail, il en ressort une proposition solide et structurée. Une prochaine réunion de travail est prévue en juin 2017 pour une présentation finale au CHSCT-DGA du 21 septembre 2017. La CGT a fait une communication particulière sur ce groupe de travail. Il subsiste encore des points à améliorer, mais globalement ça avance favorablement.

Prochains CHSCT-DGA les 21 septembre et 7 décembre 2017

# LA PREVENTION ET L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL EST L'AFFAIRE DE TOUTES ET TOUS N'HESITEZ PAS A INTERPELLER VOS DELEGUES **CGT** DES CHSCT

Montreuil le 10/04/2017

Délégation CGT : Alain LE CORNEC (DGA-Tt Angers, secrétaire CHSCT-DGA), Catherine FIRTION (DGA-Ta Toulouse), Laurence GRONDY (DGA-Em Biscarrosse).